

Article I : Organisation

La société Etablissements Darty et Fils, SAS au capital de 23 470 382 euros, immatriculée au R.C.S de Créteil sous le numéro 542 086 616 ayant son siège social Zac Port d'Ivry, 9 rue des Bateaux Lavois, 94200 Ivry-sur-Seine (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise du 7 mars 2025 au 30 mars 2025 inclus, un Jeu Concours sans obligation d'achat intitulé « DARTY REVEILLE VOS PASSIONS - JEU CONCOURS » (ci-après le « Jeu Concours »).

Article II : Durée du Jeu Concours et accès

1. Durée du Jeu Concours

Le Jeu Concours débute le 07/03/2025 à 08h00 et prend fin le 30/03/2025 à 23h50 (date de connexion depuis la France métropolitaine faisant foi).

Seront considérées comme nulles les candidatures adressées après les délais fixés ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu Concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2. Accès

La participation à ce Jeu Concours, non soumise à obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs) ayant sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France métropolitaine (ci-après « Le(s) Participant(s) »).

La participation au Jeu Concours est limitée à une seule participation par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone portable.).

Les participations multiples pour une même personne et/ou un même foyer et les participations comportant des données erronées, fausses, incomplètes, ou illisibles seront invalidées. La fraude avérée ou la tentative de fraude d'un Participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu Concours. De même toute participation envoyée après la date de fin du Jeu Concours sera considérée comme nulle.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera exclue du Jeu Concours sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

Le seul fait de participer à ce Jeu Concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article III : Modalités de participation au Jeu Concours

La participation au Jeu Concours se fait exclusivement par Internet sur le site de Darty, à l'adresse <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty> à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale. Le Jeu Concours est relayé dans les communications digitales, en magasin Darty et sur les réseaux sociaux.

Pour jouer, chaque Participant devra, entre le 07/03/2025 entre 08h00 et le 30/03/2025 jusqu'à 23h50 se rendre sur <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty>, puis renseigner son prénom, son nom, son email, son adresse postale.

Pour toute question relative au Jeu Concours, veuillez-vous adresser à l'adresse suivante : jeuconcoursdarty@fnacdarty.com.

Déroulement du Jeu Concours :

- **Etape 1 :** Pour jouer, le Participant devra cliquer sur le lien <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty>

- **Etape 2** : Accepter le règlement du Jeu Concours.
- **Etape 3** : Remplir ses coordonnées (nom, prénom, email, adresse et numéro de téléphone)
- **Etape 4** : Jouer à la mécanique d'instant gagnant en tournant la roue de la fortune
- **Etape 5** : Découvrir si le Participant a gagné ou perdu. En cas de gain, il verra s'afficher la Dotation remportée
- **Etape 6** : Un email de confirmation post participation sera envoyé aux Gagnants et Perdants après leur participation. Les Gagnants recevront leur Dotation ainsi que les modalités d'utilisations de la Dotation.

Article V : Dotation(s)

Le tirage au sort est doté des Dotations suivantes (ci-après « la Dotation ») :

- 1 séjour pour un week-end Center Parcs d'une valeur unitaire de 700€ T.T.C. (sept cents euros toutes taxes comprises)

Bon valable 1 an à partir de l'émission du bon, hors vacances scolaires et périodes spéciales, ponts et jours fériés. La réservation sera enregistrée 1 mois avant la date d'arrivée en fonction des disponibilités allouées à cette offre. Non cessible, ce séjour ne pourra être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autres prestations, ni même vendu.

- 2 contremarques Neoness Keep Cool Metabolik d'une valeur unitaire de 589,00€ T.T.C. (cinq cents quatre-vingt-neuf euros toutes taxes comprises).

Cette contremarque est valable dans toutes les salles de Neoness, sport Keep Cool et Metabolik de France. Si elle n'est pas utilisée, la contremarque expire au 15/07/2025. Les contremarques sont non échangeables, non remboursables en tout ou partie. Offre nominative à usage unique. Offre réservée aux personnes majeures ou de 16 ans minimum avec autorisation parentale. Non cumulable avec les offres en cours.

- 1 coffret Wonderbox « Sélection prestige - Dîner gastronomique » d'une valeur unitaire de 199,90€ T.T.C. (cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).

Voir conditions sur wonderbox.fr.

- 1 coffret Smartbox « Spa et volupté » d'une valeur unitaire de 74,90€ T.T.C. (.

Voir conditions générales sur smartbox.com. Le nombre et la liste des partenaires sont indicatifs et peuvent évoluer durant la période de validité du coffret. Voir liste mise à jour sur smartbox.com.

- 1 coffret Smartbox « Rendez-vous gourmand » d'une valeur unitaire de 59,90€ T.T.C. (cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).

Voir conditions générales sur smartbox.com. Le nombre et la liste des partenaires sont indicatifs et peuvent évoluer durant la période de validité du coffret. Voir liste mise à jour sur smartbox.com.

- 5 bons d'achat Rituals d'une valeur unitaire de 50,00€ T.T.C. (cinquante euros toutes taxes comprises), valable sans date limite de fin.

Le bon est utilisable en magasin : Rendez-vous en magasin Rituals. Présentez votre bon d'achat à la caisse de votre magasin (téléchargez le PDF sur votre mobile ou imprimez-le directement). Complétez si nécessaire avec un moyen de paiement de votre choix accepté par le magasin.

Sur internet : Rendez-vous sur le site : www.rituals.com/fr-fr. Payez avec la carte cadeau en indiquant son code (19 chiffres) et son code PIN dans le champ approprié de la page de paiement.

Bon d'achat utilisable sur le site www.rituals.com/fr-fr et dans toutes les boutiques Rituals. Date de validité illimitée. Les bons d'achat utilisables en une ou plusieurs fois et ils sont cumulables entre eux. Non valable chez les revendeurs.

- 10 cartes cadeaux The Fork d'une valeur unitaire de 50,00€ T.T.C. (cinquante euros toutes taxes comprises) valable jusqu'au 27/08/2026.

La Carte Cadeau TheFork peut être utilisée uniquement dans les restaurants TheFork participants. Les restaurants participants peuvent être sélectionnés : a) en cliquant sur le bouton " Où utiliser ma Carte Cadeau?" dans

l'application TheFork PAY ; b) une fois que vous avez entré le code de la Carte Cadeau dans l'application TheFork PAY en recherchant la liste des restaurants participants qui apparaîtra dans l'application TheFork PAY ; c) sur la Plate-forme en utilisant le filtre "Cartes Cadeaux". Elle est valable dix-huit (18) mois à compter de la date d'émission indiquée sur la Carte Cadeau, (qui peut être antérieure à la date de réception effective de la Carte Cadeau), sauf si sa valeur nominale est entièrement dépensée avant cette échéance. La Carte Cadeau se compose d'un code, d'un visuel et d'informations associés. La valeur des Cartes Cadeaux est prédéterminée et ne peut être modifiée. Il n'est pas possible de remplacer, de recharger ou de se faire rembourser (même partiellement) une Carte Cadeau. TheFork décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de destruction ou d'utilisation non autorisée de la Carte Cadeau. Les Cartes Cadeaux sont émises par La Fourchette SAS (opérant sous le nom de TheFork). Les Cartes Cadeaux ne peuvent être utilisées de toute autre manière ou pour toute autre chose que ce qui est prévu dans les présentes Conditions d'Utilisation. L'achat d'une Carte Cadeau n'entraîne aucune attribution de Yums. TheFork se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'Utilisation de temps à autre, à sa discrétion. Les présentes Conditions d'Utilisation sont applicables dans la mesure permise par la loi.

- 1 coffret Eataly « Saveurs d'Italie » d'une valeur unitaire de 49,00€ T.T.C. (quarante-neuf euros toutes taxes comprises).

Le chèque cadeau contenu dans ce coffret comporte un code à enregistrer sur junglegift.com/enregistrer afin de l'activer. Après activation de votre chèque cadeau, vous recevrez un email de confirmation comprenant un code utilisable sur le site internet eataly.fr, ou au sein du magasin Eataly Paris Marais. Réservez votre expérience en magasin ou sur le site internet avec votre code et bénéficiez d'une déduction automatique de la valeur du coffret sur la prestation choisie. L'ensemble des Conditions d'Utilisation du coffret cadeau Eataly sont consultables sur le site eataly.fr.

- 1 coffret Wonderbox « Spa en duo » d'une valeur unitaire de 39,90€ T.T.C. (trente-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises)

Voir conditions sur wonderbox.fr

- 10 places de cinéma Pathé Gaumont d'une valeur unitaire de 13,60€ T.T.C. (treize euros et soixante centimes toutes taxes comprises) valable jusqu'au 31/08/2025

La place est utilisable sur l'application Pathé Gaumont : scannez votre QRCode et ajoutez votre CinéCarte à votre compte

Sur internet : rendez-vous sur pathe.com. Sélectionnez votre cinéma, la date, le film, l'heure, votre place et cliquez sur « Valider cette place ». Au moment du choix de votre tarif, cliquez sur « cartes - ajouter » et saisissez le code de votre e-billet dans le champ « utiliser une carte non liée ». Si un code PIN vous est demandé, saisissez-le. Sélectionnez le tarif "CinéCartes" puis validez.

Dans les Cinémas Pathé : rendez-vous aux bornes des Cinémas Pathé ou présentez cette CinéCarte à la caisse de votre cinéma. Cinécarte valable pour une séance standard (hors supplément 3D, lunettes 3D, etc.). Les CinéCartes ne sont ni reprises, ni échangées et sont limitées à 20 places par adhérent et par an.

- 20 places de cinéma UGC d'une valeur unitaire de 12,50€ T.T.C. (douze euros et cinquante centimes toutes taxes comprises) valable jusqu'au 31/12/2025

La place est utilisable sur le site internet et l'application UGC : Sélectionnez votre cinéma, date, film et heure. A l'étape "Tarifs", ajoutez votre carte en cliquant sur "Vous avez une carte UGC ... ?" et renseignez votre n° de carte à 16 chiffres ou scannez le QR code en cliquant sur l'appareil photo.

Ou dans les Cinémas UGC : rendez-vous aux bornes des cinémas UGC, sélectionnez le mode de paiement UGC SOLO et scannez le QR code ou présentez cette e-SOLO à la caisse de votre cinéma. Cette contremarque est unique. L'entrée en salle est soumise au contrôle de la validité de votre e-SOLO UGC. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire cette contremarque de quelque manière que ce soit. Seule la première personne présentant cette contremarque sera admise à accéder à la salle de cinéma. Cette personne est présumée être le porteur légitime de cette contremarque. La personne qui reproduirait cette contremarque et l'utilisateur de la copie de cette dernière sont passibles de poursuites pénales.

- 10 places de cinéma CGR d'une valeur unitaire de 12,00€ T.T.C. (douze euros toutes taxes comprises) valable jusqu'au 14/02/2026

La place est utilisable dans les cinémas CGR : contremarque à échanger aux caisses ou bornes des cinémas CGR contre une place de cinéma CNC (centre national de la cinématographie)

Sur Internet : rendez-vous sur www.cgrcinemas.fr, sélectionnez votre ville, le film et la séance et renseignez votre numéro d'e-billet dans le champ « CARTE CE/INVITATIONS » et le code PIN dans le champ « Code Web ». Contremarque valable pour la séance de votre choix, en salles Classiques hors salles Premium ICE (compensation tarifaire à ajouter). Montant hors frais de gestion à valoir sur une place CNC. Valable hors compensation par rapport au prix d'achat, hors opérations nationales à tarif spécial et projections autres que film de cinéma. Cette contremarque ne peut être ni utilisée dans le cadre d'opérations commerciales ni revendue sans l'accord du groupe CGR Cinémas, ni remboursée ni échangée ni prorogée.

Une seule Dotation sera attribuée à chaque Gagnant à l'issue de la sélection des Gagnants.

Les soixante-trois (63) Gagnants sont parfaitement informés qu'ils sont seuls responsables de l'utilisation de leur Dotation.

La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des Dotations.

Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une Dotation de nature et de valeur équivalente. Les Gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèce de la Dotation gagnée ou demander son échange contre toute autre Dotation, tout autre bien ou service.

Article VI : Consultation du règlement

Le règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant, via le lien : <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty> et/ou peut être envoyé gratuitement, avant la date de clôture du Jeu Concours, sur simple demande (une seule demande par foyer) en écrivant à l'adresse : Darty service client « DARTY REVEILLE VOS PASSIONS - JEU CONCOURS » 9 rue des Bateaux-Lavois - ZAC Port d'Ivry - 94200 Ivry-sur-Seine

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article VII : Litiges et responsabilités

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent Jeu Concours ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu Concours.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu Concours.

De même, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une Dotation de valeur et de nature équivalente.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement de la Dotation en raison de la transmission d'une adresse inexacte, ou de l'impossibilité de contacter le(s) Gagnant(s).

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu Concours ainsi que sur le nom du ou des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante : Darty service client « DARTY REVEILLE VOS PASSIONS - JEU CONCOURS » 9 rue des Bateaux-Lavois - ZAC Port d'Ivry - 94200 Ivry-sur-Seine.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu Concours. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une Dotation, ou du fait de l'utilisation d'une Dotation par un Gagnant.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu Concours du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

Article VIII : Mise en garde

Les consommateurs sont invités à participer au présent Jeu Concours avec discernement et modération.

La Société Organisatrice tient à mettre en garde les Participants contre tout comportement compulsif de nature à modifier gravement leur comportement économique, ou déloyal en vue d'augmenter leurs chances de gain, et ne saurait être tenue pour responsable des dommages et conséquences qui en découleraient.

Article IX : Données personnelles - Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel collectées par le biais des bulletins d'inscription sont nécessaires à l'exécution du Jeu Concours et du présent règlement et ne seront traitées par la Société organisatrice ou ses partenaires qu'aux seules fins de gestion du Jeu Concours et d'expédition des Dotations. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également utilisées par Société organisatrice pour vous envoyer des offres commerciales par email ou par sms.

Elles ne seront communiquées à aucun tiers (sauf les partenaires chargés de l'envoi des Dotations) et ne seront conservées que pour la durée du Jeu Concours, à l'exception des données des Gagnants qui pourront être conservées pour la durée nécessaire à l'expédition des Dotations et à son suivi et pourront être communiquées aux partenaires chargés d'acheminer les colis. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également conservées pour les besoins de la prospection commerciale pendant une durée de 3 ans. Les données à caractère personnel des Participants seront traitées exclusivement sur le territoire de l'Union européenne.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, tout Participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en utilisant l'agent conversationnel disponible à l'adresse suivante : https://www.darty.com/espace_client/contact

Les Participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article X : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort et/ou le Site et/ou les lots est strictement interdite. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite.

Article XII : Litige

La loi applicable au Règlement du Jeu Concours est la loi française.

En cas de litige, les Participants et la Société Organisatrice s'engagent à rechercher une solution amiable. Si cette procédure de règlement amiable aboutit à une conciliation, les parties signent un accord transactionnel.

A défaut d'accord transactionnel dans les trente (30) jours à compter du début de la procédure susvisée, la procédure de règlement amiable sera réputée échue, sauf accord exprès des parties prévoyant la prolongation dudit délai de trente (30) jours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile et du Code de la consommation.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 07/03/2025